



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
18/02/2026 - 20 heures**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mme Annick MAISSE, Madame Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.

Absent : M. Jean-Baptiste WILLAUME

Secrétaire de séance : Mr Laurent GRIOT

ORDRE DU JOUR

- Le procès-verbal du conseil municipal du 14/01/2026 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération 2026 04 D Compte financier unique 2025 commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2022 06 D du 15 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Roche-en-Forez ;

Vu le CFU de 2025 du budget général ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Dépenses	239034.99	39099.26	278134.25
Recettes	262495.18	47830.3	310325.48
Résultat de l'exercice	23460.19	8731.04	32191.23
Excédent antérieur reporté	163036.63		163036.63
Déficit antérieur reporté		-32368.52	-32368.52
Résultat de clôture	186496.82	-23637.48	162859.34
Dépenses		-83 849.51	-83 849.51
Recettes			0
Reste à réaliser		-83 849.51	-83 849.51
Résultat cumulé	186496.82	-107 486.99	79 009.83

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune de Roche-en-Forez,
DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ
(Loire - 42600)
PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
18/02/2026 - 20 heures

• **Délibération 2026 05 D Affectation du résultat 2025 commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christelle MASSON, Maire.
Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 186 196.82 €

- un déficit de fonctionnement de 0€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	+23 460.19 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	+163 ,036.63 €
C Résultat à affecter	
+ 186 496.82 €	
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-23 637.48 €
R 001 (excédent de financement)	0€
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
-83 849.51€	
Besoin de financement F = D + E	
107 486.99€	
AFFECTATION = C = G + H	
186 496.82 €	

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	107 486.99€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	79 009.83 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 €
----------------------------------	---------------



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
18/02/2026 - 20 heures**

• **Délibération 2026 06 D Compte financier unique 2025 chaufferie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2022 06 D du 15 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Roche-en-Forez pour le budget chaufferie ;

Vu le CFU de 2025 du budget chaufferie ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

	EXPLOITATION
Dépenses	24439.52
Recettes	26407.88
Résultat de l'exercice	1968.36
Excédent antérieur reporté	0
Déficit antérieur reporté	-14206.57
Résultat de clôture	-12238.21

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget chaufferie de la commune de Roche-en-Forez,

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

• **Délibération 2026 07 D Affectation du résultat 2025 chaufferie**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christelle MASSON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de €
- un déficit d'exploitation de -12 238.21 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire – 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

18/02/2026 - 20 heures

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice +1 968.36 €

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 14 206.57€

D002 du compte administratif (si déficit)

R002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : D =A+C - 12 238.21€

(SI D est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0 €

R 001 (excédent de financement) 0 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement = E + F 0.00 €

AFFECTATION = D -12 238.21 €

1)Affectation en réserve R 1064 en investissement 0.00

2) Affectation en réserve R 1068 en investissement 0.00

3)Report en exploitation R 002(2)

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé

A la collectivité de rattachement (D 672)

DEFICIT REPORTE D 002 -12 238.21 €

• **Questions diverses**

- Madame le Maire informe le conseil des avancées sur différents chantiers en cours, la rénovation de la croix du Faux et du toit du point info seront programmés dans l'été. Le préau est terminé. Le trou sur la route de l'Hermitage du Montet a été bouché par l'entreprise SASU Grandpierre. Un rendez-vous a été pris le 6 mars avec Monsieur Fred MARTEIL et Monsieur Cédric TAVAUD concernant les arbres tombés derrière le Moulin. Monsieur Jean-Yves BESSEY et Monsieur Laurent GRIOT seront sur place.
- Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçue Monsieur le Sous-Préfet le 19 janvier 2026.
- Madame le Maire informe le conseil que la réunion annuelle de la CCID s'est déroulée le 21/01/2026.
- Madame le Maire informe le conseil que la visite ERP de la salle des fêtes a eu lieu le 22 janvier. Rien n'a signalé. Il a été fait la proposition de passer la salle de la catégorie 5 à 4 (contrôle plus obligatoire mais tenus des registres équivalent). Mme Cindy Tissier demande si le changement impactera l'assurance du bâtiment. La question sera posée à Groupama.



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

18/02/2026 - 20 heures

- Madame le Maire indique au conseil que la réunion concernant les brebis divagantes a eu lieu le 26 janvier en mairie. Les agriculteurs concernés ont décidé collectivement de tous aller porter plainte. Un seul s'est rendu en gendarmerie. Madame le Maire est en lien avec la gendarmerie la DPPP et Monsieur le Maire de Saint-Anthème.
- Madame le Maire prévient le conseil que l'étrave est arrivée et qu'elle sera installée dès que les conditions météorologiques le permettent. Un point a été fait sur la convention de déneigement.
- Un point est fait sur les différents fossés ayant débordés suite aux dernières fortes pluies.
- Madame le Maire demande au conseil municipal si la mairie doit participer au coût du repas réunissant les élus et les membres du CCAS le 21 février. Mme Cindy TISSIER propose que non. Personne ne s'exprimant la mairie ne participera pas au coût du repas.
- Le tableau pour la permanence du 15 mars est validé.
- Madame le Maire lit la demande de l'AJRF concernant la gratuité de la salle des fêtes pour l'organisation de la brocante. Il est décidé à l'unanimité et pour cette année seulement de laisser la salle gratuitement compte tenu que l'AJRF n'a pas pu l'organiser en 2025 à cause des vents violents du 1^{er} juin.
- Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR informe le conseil que la réunion du conseil d'école aura lieu le 26 février à 19h sur la commune de Lérigneux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

Approuvé le 20/03/2026, à Roche-en-Forez

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Laurent GRIOT



